

Canton :

Bureau de dépouillement**Informations sur le traitement de vos données à caractère personnel conformément à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Le jour des élections, les données suivantes seront collectées au moyen d'un formulaire : vos nom, prénom, fonction dans le bureau, numéro de compte et numéro de registre national, ainsi que la commune, le type et le numéro du bureau de vote. Ces données sont traitées au sein du SPF Intérieur par la Direction générale Identité et Affaires citoyennes. Ces données sont conservées pendant un an après les élections.

Les données collectées sont nécessaires au paiement des jetons de présence, conformément à l'article 130, alinéa 6, du Code électoral général (égalité art. 6.1. (c) RGPD). Ces données sont traitées conformément aux dispositions du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et sont communiquées à l'entreprise, qui se conforme également aux règles du RGPD, pour le paiement des jetons de présence.. Les données ne seront pas transmises en dehors de l'UE.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en remplissant le formulaire en ligne ou le formulaire Word (tous deux disponibles sur <https://ibz.be/fr/comment-exercer-vos-droits>) et, en ce qui concerne le formulaire Word, en l'envoyant par courrier au DPO du SPF Intérieur, Parc Atrium - Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles.

Pour en savoir plus sur notre politique de vie privée : <https://www.ibz.be/fr/declaration-de-confidentialite>

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement de vos données personnelles constitue une violation du RGPD, vous pouvez, indépendamment de tout autre recours administratif ou judiciaire, faire opposition auprès de l'Autorité de protection des données (APD) : Autorité de protection des données : Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 274 48 00

e-mail : contact@apd-gba.be

**ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN,
DE LA CHAMBRE ET DU PARLEMENT WALLON
DU 9 JUIN 2024**

Désignation du secrétaire
du bureau de dépouillement⁽¹⁾ n°

Mme, M.,

rue n°

à

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 95, §8 du Code électoral, je vous désigne secrétaire du bureau de dépouillement⁽¹⁾ n° pour le canton de

Le jour du scrutin, le 9 juin 2024, vous devez, tout comme moi, être présent(e)
à 14h45 au bureau de dépouillement, situé à

Fait à, le 2024

Le Président du bureau de dépouillement⁽¹⁾, n°

(Signature)

(1) Indiquez A pour la Chambre), B pour le Parlement wallon ou C pour le Parlement Européen